



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 17 juillet 2015

**Membres en exercice : 11**

**Date de la convocation:** 09/07/2015

**Présents : 8**

*L'an deux mille quinze et le dix sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

**Votants: 8**

**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER, Régine DELAGE

**Secrétaire de séance:**

Delage Annette

**Représentation:**

**Excusés:** Brigitte VERLHAC, Romain LABICHE, Solange PARAGE

**Absents:**

### Travaux voirie 2015

M. le Maire réalise un descriptif des travaux de la commission voirie. Une demande de chiffrage en commun avec les communes de Feuillade, Grassac, Marthon et Rouzèe a été réalisée, trois entreprises ont répondu (la société COLAS, la société EUROVIA et la société BARBARI).

Sur la commune de Mainzac, les travaux et les chiffrages sont les suivants :

- **Route de FERDINAS à LABADIAS : 430ml x 3,5mL + sur largeur 10ml x 2ml** (carrefour « Dufour »)
- **Village de Puymasson : 45ml x 3ml**
  - Eurovia : 20 288,40 € HT
  - Colas : 13 247,00 € HT
  - Barbari : 9 496,00 € HT

La commission voirie a choisi l'entreprise « Barbari », le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité. Les travaux seront réalisés d'ici octobre, en attendant d'obtenir un délai concernant les travaux de sorti de bois sur la zone par les exploitants forestiers.

### Projet création de dépôts de bois

Depuis plusieurs années, le Syndicat de Pays Horte et Tardoire en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et le Département de la Charente souhaite développer un schéma de mobilisation de la ressource forestière d'Horte et Tardoire. M. Bergeron Mathieu du C.E.T.E.F. (Centre d'Étude Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente) a pour mission de sensibiliser les propriétaires et les collectivités concernant l'amélioration des accès des camions de transport de bois. Les travaux consistent à empierrer l'emprise du chemin rural sur une longueur de 50m avec un élargissement de 2m de chaque côté et un empâtement de 15m bord de route.

M. Bergeron est intervenu auprès de M. le Maire concernant deux zones qui pourraient être concernées par la création d'un dépôt de bois. Cette zone située sur le secteur « les bois du lac » pourrait inclure deux dépôts de bois (l'un en bordure de la route communale de Labadias à Ferdinas (N° 161), l'autre en bordure de la route D93 (N° 162).

#### **Coût des travaux : (estimation de M. Bergeron)**

- 1) Estimation de 3500 €.
- 2) Estimation de 6500 €  
Subvention de 80 %

#### **Estimation des frais d'acquisitions :**

Frais de géomètre : 400 € x 2  
Frais de Notaire : 1000 € x 2  
Aide financière : à définir.

#### **Possibilité d'une simple convention d'autorisation de travaux.**

M. le Maire précise que les estimations financières définies sont très grosses et lui semble énormes par rapport aux travaux réels à réaliser pour les 250m<sup>2</sup> de besoin sur ces places. Ils estiment qu'il y a moyen de réaliser des places de dépôt aussi solide avec des frais très inférieures.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilité de ces places et sur son nombre à terme (besoin sur toute la commune) et que les frais engagés par la collectivité (mairie + subventions) sont trop importants. Le Conseil s'interroge enfin sur la nécessité de la collectivité de financer des emplacements publics pour une utilisation privée des sorties de bois.

Malgré tout cela, le Conseil Municipal valide la demande de délibération concernant la poursuite de l'étude de la création de ces dépôts de bois. Cependant, une modification est apportée au modèle de délibération.

Le Conseil municipal, après discussion et étude des plans, donne son accord à l'unanimité pour **l'avancement de l'étude du projet** et non pas à donner son accord pour la réalisation des deux places de dépôt de bois.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8      Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0 Refus : 0

#### **Dossier "accessibilité"**

M. le Maire présente le DIAGNOSTIC DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.) réalisé en 2013 ainsi que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espace (P.A.V.E.)

Le total des coûts estimatifs des travaux sur la commune (Église, Mairie, salle associative et voirie) était de 187 290 €.

Depuis ce diagnostic, la mairie a engagé plusieurs travaux indispensables (rampes d'accès mairie et salle associative, et plusieurs travaux divers).

La prochaine phase concernant ce dossier a été définie par l'état dans un décret et prévoit de réaliser la **définition d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : à remettre pour le 27/09/2015.**

Agenda général, demande de dérogation, modification des besoins suite à quelques assouplissements et durcissement...

M. le Maire précise que depuis 2013, l'état a réalisé plusieurs assouplissements importants concernant les normes ce qui permettra à la mairie de demander des dérogations importantes sur l'ensemble des travaux.

Le dossier sera présenté au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion, fin août début septembre.

### **Maintien de la Trésorerie de Montbron**

#### **EXPOSE**

Compte tenu des projets de fermeture des trésoreries envisagées par la Madame la directrice départementale des finances publiques (Chasseneuil, Chabanais, Aigre et Chateaufort-sur-Charente pour janvier 2016). Les élus se posent légitimement la question de savoir quel est le projet de l'administration fiscale pour la trésorerie de Montbron. Ils ont été récemment informés d'une nouvelle diminution des horaires d'ouverture au public (le vendredi matin vient s'ajouter au mercredi et vendredi après-midi).

Sur notre territoire il y a un véritable partenariat avec la trésorerie de Montbron, sa présence est considérée par tous les élus comme essentielle.

Dans le cadre du schéma de mutualisation en cours entre la communauté de communes et les communes membres, le premier axe du plan d'action s'intitule « vers un pacte financier pour une optimisation fiscale », il ne pourra se réaliser qu'avec le partenariat de la trésorière de Montbron. Son concours est indispensable pour réaliser une analyse financière agrégée du territoire, un état des lieux des disparités financières et fiscales des communes afin de donner tous les éléments aux élus pour qu'ils puissent décider de la réalisation d'un pacte fiscal.

#### **RESOLUTION**

Après délibération le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- Demande le maintien de la trésorerie de Montbron
- Sollicite le concours de la trésorerie de Montbron pour réaliser toutes les études préalable à la réalisation d'un pacte fiscal sur seuil Charente Périgord
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8      Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0      Refus : 0

### **Informations diverses**

- Devis signalétique : une demande de devis a été réalisée auprès de la société « LACROIX » concernant les panneaux et numéros de rue. Le devis est de **2 403,18 €**  
Vote à l'unanimité des membres présents.
- Travaux terrain côté cimetière : M. le maire informe que les travaux de défrichage ont été réalisés par la société PRIOLLAUD pour un montant de 972 €. La qualité du travail réalisé par cette entreprise a été remarquée par plusieurs conseillers.
- Présence d'une équipe de Scouts dans la salle associative – nuit du 23-24 juillet
- Rappel taxe de séjour – déclaration de location
  - o M. le Maire rappelle les règles de déclaration de meublés de vacances que les propriétaires doivent réalisés en Mairie ainsi que de la taxe de séjour correspondante.
  - o Un rappel sera réalisé auprès des propriétaires de la commune.

- La responsabilité des communes en matière d'accès aux défibrillateurs. Suite à un Conseil Municipal sur ce thème, la mairie avec de nombreuses communes de France avaient interpellé les parlementaires sur ce thème. Le Ministère de l'Intérieur au Sénat a répondu à cette question le 11 juin dernier. Le Maire en informe les Conseillers Municipaux

- o Permanence MAIRIE et absence secrétariat – Suite à l'absence pour congés maternité jusqu'au mois de novembre 2015 de Mme Gaillard, les horaires d'ouvertures et de permanences sont les suivantes :

**Permanences du mois d'août**

**Lundi 17 août 2015 : 14h à 17h**

**Lundi 24 août 2015 : 14h à 17h**

**Lundi 31 août 2015 : 14h à 17h**

**Du 2 septembre au 7 novembre**

**Les Mercredis de 14h a 18h**

**et les**

**Samedis des semaines impaires de 9h à 12h**

- o Les travaux de rénovation du secrétariat prévus au budget seront réalisés fin juillet-début août.

*Clôture de la séance à 21H30*